



COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AME
du
Jeudi 23 septembre 2021 – 20 heures

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-trois septembre, à vingt heures

Convocation :

16 septembre
2021

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amé, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Arnaud JEANNOT, Maire.

Affichage :

30 septembre
2021

Présents : M. Arnaud JEANNOT, M. Laurent VIGROUX, Mme Florence BURRI, M. Sébastien PACATTE, Mme Catherine GREGOIRE, Mme Marcelle ANDRE, Mme Nathalie BARNET, Mme Pauline CHAINEL, M. Bruno CLAUDON, M. Martial DEMANGE, Mme Isabelle FLEXAS, M. Joël HOUBRE, M. Sébastien MONNOT, Mme Sandrine PELTIER, M. Sébastien VALDENNAIRE

Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Quorum : atteint
Pouvoirs : 4
Votants : 19

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme Lucie DESJEUNES (pouvoir à Mme Florence BURRI), Mme Isabelle ETIENNE (pouvoir à M. Laurent VIGROUX), M. Théo PEDUZZI (pouvoir à M. Martial DEMANGE), M. Quentin VAN DE WOESTYNE (pouvoir à M. Arnaud JEANNOT)

Absents : Néant

M. Sébastien VALDENNAIRE a été nommé Secrétaire de séance.

2021-45 : DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions qu'il a prises par délégation depuis le dernier Conseil municipal.

MARCHES PUBLICS (Alinéa 4)

Monsieur le Maire a attribué et signé les marchés publics suivants :

Objet du marché	Titulaire	Date de signature	Montant
Réalisation du nouveau site internet de la commune	NEFTIS 2, rue de la Plaine 54320 MAXEVILLE	20/07/2021	7 750.00 € HT (9 300.00 € TTC)

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (Alinéa 15)

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée, par lecture du registre tenu à cet effet, des décisions qui ont été prises au nom de la commune par lui-même ou par Monsieur l'Adjoint délégué, depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de cette délégation. Les parcelles concernées sont reprises ci-dessous :

Date de Récépissé	Nom du Notaire/ Propriétaire du bien	Cadastre	Lieu-dit	Nom de la Rue	Nature des travaux	Décision
24.06.21	Maître FRANTZ pour MATHIEU Philippe	AB 800	LE XATE	18 rue des Pommiers	DPU	NON
30.06.21	Maitre CATELLA pour GROS Pierre	AB 249	LES FALIERES	36 rue de l'Eglise	DPU	NON
12.07.21	Maître LANCON pour FERRY Elise	AA 120	CHAMP DU THIAIE	6 B plaine de Celles	DPU	NON
12.07.21	Maître DUBAR pour HENRY Marc	AC 659 - 660	LE ROND LIEUX	Grande Rue	DPU	NON
12.07.21	Maître DUBAR pour ANDRE Jean-Paul	AA 379 - 380	LA FOURRIERE DE CERBY	rue des Bouleaux	DPU	NON
12.07.21	Maitre CATELLA pour VELTER Alexandre	AC 599 - 382	LE VILLAGE	2 Rue de l'Eglise	DPU	NON
19.07.21	Maitre LOUIS DASSE pour MARTIN Gilles	AD 91 - 92	LE GUEUX GOURRIER	3 rue de la Nolle	DPU	NON
20.07.21	Maitre GUNSLAY pour NOEL Bernard	AE 50	LES CLOS DEVANT	rue de Haute Rive	DPU	NON
22.07.21	Maitre VILLEMIN BAGARD pour SCI HERITIERS	A 1853 - 1854	LE SAUT DE LA CUVE	Route de Cleurie	DPU	NON
23.07.21	Maitre CATELLA pour FROSSARD Daniel	AB 841 - 851 - 852	LA LOUVIERES	Rue des Pommiers	DPU	NON
11.08.21	Maitre VILLEMIN BAGARD pour SCI HERITIERS	A 1850	LE SAUT DE LA CUVE	Route de Cleurie	DPU	NON
11.08.21	Maitre GERMAIN pour Consort ARNOULD	AB 712	LES MAUVAIS CHAMPS	Rue du Xaté	DPU	NON
19.08.21	Maître SZABLA pour MGDT société civile immobilière	B 1627 - 1628 - 1631 - 1632 -	LE BIEF ROYE	108 Roue de Celles	DPU	NON

		1634				
02.09.21	Maître PEIFFER pour SB IMMO	AD 349	LE CHARNIER	Rue de la Gare	DPU	NON
02.09.21	Maitre CATELLA pour ZELTI Pierre	AL 349	LA CHAPELLE	Lotissement de la Blanche Géline	DPU	NON
09.09.21	Maitre GUNSLAY pour MICHEL Aurélien	AE 104 - 208	SUR LE RANG	50 rue de la Gare	DPU	NON

2021-46 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU EN FORÊT COMMUNALE (6^{ème} TRANCHE)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux de remplacement de la conduite d'eau en forêt communale (6^{ème} tranche) à la Société ETIENNE BTP de Gerbamont, pour un montant de 163 500.00 € HT soit 196 200.00 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que toute pièce y relative

2021-47 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX : SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRET POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE EN FORÊT COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition établie le 6 septembre 2021 par le Crédit Agricole Alsace Vosges et conditions générales des prêts,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

Pour financer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable en forêt communale – 6^{ème} tranche, la commune de Saint-Amé contracte auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges un emprunt aux conditions suivantes :

Montant du contrat de prêt : 34 100.00 €

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.68 %

Durée de remboursement : 15 ans (180 mois)

Périodicité des échéances de remboursement : trimestrielle

Mode d'amortissement : progressif

Frais de dossier : 100,00 euros

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, avec préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts (en cas de remboursement en période de baisse de taux, une indemnité financière actuarielle est également due).

Article 2 :

Monsieur Arnaud JEANNOT, Maire de la commune de Saint-Amé, est autorisé à signer le contrat aux présentes conditions avec le Crédit Agricole Alsace Vosges ainsi que tout document y afférent

2021-48 : RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (EAU POTABLE -ASSAINISSEMENT COLLECTIF) POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les rapports 2020 sur le prix et la qualité du service relatifs respectivement au service d'eau potable et au service d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2021-49 : CREATION ET AMENAGEMENT D'AIRES DE CONVIVIALITE ET DE REPOS- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS FEADER : SOUTIEN AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL (FEADER RELANCE)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet relatif à la création et à l'aménagement d'aires de convivialité et de repos dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessous :

Type de dépenses	Montant HT
Mobilier de détente	6 354.00 €
Structures et équipements de jeux (fourniture et pose)	32 625.00 €
TOTAL	38 979.00 €

Financiers	Montant	Pourcentage (%)
Fonds FEADER Relance	27 285.30 €	70.00 %
Autofinancement – commune de Saint-Amé	11 693.70 €	30.00 %

TOTAL	38 979.00 €	100.00 %
--------------	--------------------	-----------------

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER au titre de l'appel à projets « Soutien aux services de base en milieu rural » Plan de relance UE-FEADER (Mesure 7 Service de base et rénovation des villages – Opération « soutien aux services de base en milieu rural » –PDR LORRAINE 2014-2022) au taux maximum

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus de la subvention sollicitée ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement tel qu'il est exposé ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention

2021-50 : BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 relative au budget annexe du service Assainissement telle qu'elle est exposée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé	Modification
022	022	Dépenses imprévues	- 750.00 €
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 750.00 €
TOTAL			0.00 €

2021-51 : CESSION DE TERRAIN COMMUNAL (LIEUDIT LES GRANDS MEIX) A MONSIEUR CHRISTOPHE RICHARD

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 19 avril 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession au profit de M. Christophe RICHARD de l'emprise foncière indiquée ci-dessous et conformément au plan joint en annexe :

- Partie de terrain située sur la parcelle cadastrée B n°1802 (1 rue du Faing des Aulnées Lieu-dit « Les Grands Meix ») d'une contenance de 55 m² à raison d'un prix de vente de 550 €

DIT que les frais découlant de cette opération, à savoir les frais de géomètre et les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur

DIT que l'Etude Notariale LOUIS-DASSE, PEIFFER, OLLIER de Remiremont, est chargée d'établir l'acte notarié correspondant

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de cette cession et de signer à cet effet tous les documents afférents à cette affaire auprès de l'étude notariale susmentionnée

2021-52 : DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à tous les documents se rapportant à ce conventionnement

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Question écrite de Madame ANDRE

Monsieur le Maire donne lecture de la question que Madame ANDRE lui a adressée par écrit (courrier électronique du 20 septembre) et lui répond en séance.

- *Pour quelle(s) raison(s), à Saint-Amé, les adjoints responsables des différentes commissions communales ainsi que les élus à qui une délégation intercommunale a été confiée, ne rendent-ils pas compte régulièrement lors des conseils municipaux :*
 - *pour les premiers des informations, études et propositions propres à leur commission communale ?*
 - *pour les seconds des décisions, travaux, projets et problèmes éventuels de ces structures intercommunales ?*

Monsieur le Maire lui répond que le fait d'évoquer cela en fin de Conseil Municipal n'est pas un procédé obligatoire et que chaque municipalité, notamment en citant l'exemple de communes voisines, gère ce point comme elle l'entend. Il souligne que les conseils municipaux sont déjà assez denses et qu'il n'est pas forcément nécessaire d'en rajouter, précisant que les comptes rendus de commissions sont envoyés à tout le Conseil Municipal.

Il poursuit en rappelant que tous les documents relatifs aux travaux de la CCPVM sont disponibles sur la plate-forme INTERSTIS à laquelle chaque conseiller municipal a accès.

Il conclut en précisant que tous les comptes rendus de toutes les structures intercommunales desquelles la commune est membre seront systématiquement envoyés à tous les conseillers municipaux, rappelant qu'ils sont aussi consultables en Mairie.

Analyse financière pour la construction d'un groupe scolaire

Monsieur DEMANGE demande quel chiffrage a été retenu pour l'élaboration de l'analyse financière par la DGFIP.

Monsieur le Maire lui répond que l'analyse se basera sur un projet estimé à 3.6 millions € HT (groupe scolaire, locaux périscolaires et chaufferie).

Mesures compensatoires (contrat de fortage)

Monsieur VIGROUX revient sur les mesures compensatoires liées au défrichement de la carrière et regrette que la commune ait perdu l'équivalent de 30 000 € qui n'auront pas été compensés par une révision du prix de la tonne lors de l'établissement du nouveau contrat de fortage.

Il précise que la prochaine phase qui commence cette année (phase 2) coûtera encore de l'argent à la commune.

Madame ANDRE lui répond que depuis 2004 la carrière aura généré environ 1 million € de revenus et que le contrat de fortage renégocié en 2015 était le plus élevé du Grand Est à la tonne.

Vente de la Trésorerie

Monsieur le Maire demande à Madame ANDRE pourquoi l'ancienne municipalité a vendu l'ancien bâtiment de la Trésorerie, trouvant dommage que la commune se soit privée de revenus réguliers (loyers potentiels) alors qu'elle n'a déjà pas beaucoup de revenus fonciers.

Madame ANDRE lui répond qu'il s'agissait d'un choix du Conseil Municipal de réaliser des économies. Elle précise que la vente a permis notamment de procéder au remplacement de chaudières et à la réalisation d'équipements pour les plus jeunes.

Ruisseau de Meyvillers :

Monsieur VIGROUX demande à Madame ANDRE quelles ont été les dispositions prises par l'ancienne municipalité par rapport à la présence de chevaux au Champ de Tir, à proximité immédiate du ruisseau, en ce qui concerne la protection des berges et la prévention des inondations.

Elle lui répond qu'il avait été demandé, lors de l'établissement du bail de location, que les chevaux n'abîment pas les berges et qu'un petit pont avait été construit mais que la DDT n'était pas intervenue dans ce dossier.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un dossier complexe qu'il conviendrait de voir avec la CCPVM qui exerce la compétence GEMAPI pour trouver une solution à ce problème.

Radar pédagogique

Madame ANDRE demande si un nouveau radar pédagogique a été installé rue du Neuf Pré.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un vieux radar précédemment stocké aux services techniques et qui a été installé à cet endroit suite à des plaintes de voisinage.

Rochers Plaine de Celles

Madame ANDRE a l'impression que de nouveaux rochers ont été posés récemment Plaine de Celles à proximité de la piste cyclable.

Monsieur le Maire lui répond que la municipalité n'a pas fait installer de nouveaux rochers à cet endroit. Il souligne au contraire la dangerosité des rochers existants qui, si ça ne tenait qu'à lui, seraient enlevés. Il lui demande d'ailleurs qui a pris l'initiative à l'époque de les poser.

Elle lui répond qu'il faut voir cela avec le responsable des services techniques.

Propreté du GAB

Madame ANDRE demande si la commune entretient et nettoie le GAB situé Grande Rue qui est dégoûtant.

Monsieur le Maire lui répond que cela est normalement à la charge de la Caisse d'Épargne que la commune relance régulièrement à ce sujet. Il se demande s'il ne conviendrait pas de demander aux services techniques de le nettoyer de temps en temps, ce qui serait plus rapide.

Fresques

Monsieur le Maire demande à Madame ANDRE qui avait pris la décision de réaliser des fresques en 2019 sur le mur de la salle polyvalente, du stade et de l'abri de pétanque.

Madame ANDRE lui répond que cela avait été discuté en Conseil Municipal et commission.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a trouvé aucune trace de ce point dans les divers comptes rendus.

Opération « Brioches »

Elle se déroulera cette année le samedi 16 octobre 2021. Madame BURRI fait appel aux bonnes volontés, parmi les conseillers municipaux, pour le bon déroulement de cette journée.

Renouveaulement du CMJ

Madame BURRI informe que l'élection du nouveau CMJ (20 jeunes âgés de 9 à 14 ans) se déroulera le vendredi 1^{er} octobre de 18h à 19h en salle du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21 heures et 10 minutes.

*Fait et délibéré à Saint-Amé, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre*

Affichage du 30 septembre 2021

Le Maire,

Arnaud JEANNOT



